

# NOTICE EXPLICATIVE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

## Les étapes d'une démarche de VAE au Cnac

### Renseignement

Information sur les diplômes proposés et la procédure VAE

Clarifier et vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat



### Faisabilité

Compléter et retourner au Cnac **le dossier de faisabilité**

Une Décision d'admission ou de rejet sera transmise



### Inscription

A la réception du courrier de faisabilité, **compléter le formulaire d'inscription** via le lien transmis par le Cnac



### Elaboration du dossier vae et accompagnement

**Rédaction du dossier de validation** à retourner au Cnac

Accompagnement facultatif *mais conseillé*,

*(aide à l'élaboration du dossier, préparation à l'entretien avec le jury, ...)*



### Jury de validation

**Examen du dossier** par le jury

**Oral de soutenance de la VAE** avec le jury

Mise en place des prescriptions (si le jury le décide)

VALIDATION PARTIELLE (avec prescription)



VALIDATION TOTALE



REFUS MOTIVE DE LA VAE



MISE EN PLACE DES PRESCRIPTIONS



DELIVRANCE DU DIPLOME

## MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

### dans le cadre de la procédure de la VAE

- Le candidat à la validation des acquis de l'expérience du diplôme visé a la responsabilité de rechercher le financement de cette procédure. Le pôle formation du Cnac reste à sa disposition pour toute information complémentaire à ce sujet. Il peut lui fournir un devis et le programme d'accompagnement pour toute demande de financement.

Etapes	Montant	Dates de paiement	Objet
Admission	100 euros	Au moment du dépôt du livret de recevabilité <i>Avant le 15 février 2026</i>	Frais de traitement du dossier de recevabilité devant être acquittés par tous les candidats (recevables ou non).
Inscription à la VAE	800 euros (plein tarif) <i>Ou</i> 450 euros (tarif réduit*)	Au moment de l'inscription à la VAE <ul style="list-style-type: none"> <li>prise en charge par un organisme financeur (plein tarif)</li> <li>Financement personnel (tarif réduit)</li> </ul> <i>Avant le 15 mars 2026</i>	Frais administratifs, frais de jury et frais de suivi des décisions du jury (et éventuellement celle liée à une validation complémentaire si le candidat a obtenu une validation partielle)
Accompagnement par le Cnac (facultatif)	650 euros	Au moment de l'inscription à la VAE <i>Avant le 15 mars 2026</i>	Frais liés à l'accompagnement personnalisé : Suivi du dossier et entretiens individuels et/ou collectifs pour aider le candidat à la constitution de son dossier VAE et à la préparation de son entretien oral (durée totale : 10 heures)

\*tarif réduit applicable uniquement en cas de financement personnel et sur justificatifs.

- **En cas de financement personnel**

Le tarif réduit est applicable uniquement si le candidat ne peut être financé par un organisme (employeur, OPCO, France travail, Conseil Régional, CPF...) et sur justificatifs (attestations de non prise en charge par l'employeur et/ou OPCO, refus de France travail ou Conseil Régional,...).

Un contrat de formation sera conclu entre le Cnac et le candidat, et devra être signée par les deux parties avant l'étape de la validation, c'est-à-dire **avant le 15 mars 2026**.

- **En cas de cofinancement**

Le financement par plusieurs employeurs est possible. Il faut alors établir une convention avec chaque partie. Il peut être complété par un financement personnel du candidat.

A partir du moment où un organisme ou employeur accepte de financer tout ou partie de la procédure VAE, **le plein tarif est appliqué**.

*Le financement par plusieurs OPCO n'est pas possible.*